

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc.	Numéro de permis 2014058	Date d'inspection Le 24 août 2023	
Nom de l'établissement Centre de Soins et Éducation Mickey & Minnie		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	01 sept. 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, une employée n'a pas son cours de RCR celle-ci ne peut ouvrir ni fermer la garderie et ne doit pas être laisser seul avec un groupe d'enfant. La formation doit être faite le plus tôt possible. Remettre une preuve d'inscription.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 juin 2024	
Commentaires : Présentement une éducatrices est en formation et une autre est inscrite dans la cohorte de juin 2024			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	31 oct. 2023	
Commentaires : Certaines éducatrices n'ont pas complété le 10 heures de développement professionnel. Un plan devra être mis en place pour avoir complété le 10 heures avant le renouvellement du permis.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	01 sept. 2023	
Commentaires : Vérification Casier judiciaire est échue pour 1 employée. Vérification DS est échue pour 1 employée.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	01 sept. 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Vérification Casier judiciaire est échue pour 1 employée. Vérification DS est échue pour 1 employée.			
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : a) soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pour laquelle un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé.	13(2)(a)	01 sept. 2023	
Commentaires : Vérification Casier judiciaire est échue pour 1 employée.			
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : b) soit ayant été identifiée par une vérification auprès du ministère du Développement social en vertu des alinéas 12(4)a) à d).	13(2)(b)	01 sept. 2023	
Commentaires : Vérification DS est échue pour 1 employée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	01 sept. 2023	
Commentaires : Une employée n'a pas de description des fonctions et responsabilités			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	01 sept. 2023	
Commentaires : Une employée n'a pas de déclaration de signée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 sept. 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, une employée n'a pas son cours de RCR celle-ci ne peut ouvrir ni fermer la garderie et ne doit pas être laisser seul avec un groupe d'enfant. La formation doit être faite le plus tôt possible. Remettre une preuve d'inscription.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	15 sept. 2023	
Commentaires : Même si le menu est envoyé aux parents par courriel, il doit être affiché à l'entrée de la garderie pour que tout le monde puisse le voir.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	01 sept. 2023	
Commentaires : Il est important de racler la surface de protection quotidiennement.			

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite, les enfants sont à l'extérieur . J'ai observé le diner et la sieste.

J'ai discuté avec l'exploitante qu'ils doivent tenir un dossier de développement professionnel pour chaque éducateur. Celle-ci devrait contenir le registre des heures de formation et des copies de preuves de participation aux activités de développement professionnel pour toutes les éducatrices concernées.

J'ai discuté avec l'exploitante que tous les dossiers des enfants doivent avoir 2 personnes contacts en cas d'urgence avec adresse complète et numéro de téléphone.

original signé par
Annik Thériault

24 août 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date